

Michel Gresset

Unique en France

En 1991, le ministère de l'Éducation nationale habilitait à l'Institut d'Anglais Charles V de l'Université de Paris VII le premier Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées de traduction littéraire professionnelle. Michel Gresset, son directeur, fait le point d'une expérience dont il serait souhaitable qu'elle s'étende à d'autres langues.

Où en est-on, deux ans après la création du DESS de traduction littéraire professionnelle telle qu'elle avait été annoncée dans *TransLittérature* n° 1 ? Le lancement d'un nouveau diplôme, surtout un diplôme à visée professionnelle comme celui-ci, c'est-à-dire exigeant des rapports constants avec l'extérieur (tuteurs d'une part, éditeurs acceptant des stagiaires de l'autre), exige bien du travail, et tous ceux qui ont participé au projet se sont d'autant moins ménagés qu'ils avaient conscience de le faire au bénéfice du seul diplôme de ce genre existant en France.

Le bilan est largement positif : les deux premières promotions ont donné satisfaction, et on croit pouvoir dire qu'en fin de course, le diplôme est obtenu par dix à douze des quinze étudiants qui, chaque année, sont soigneusement choisis (sur dossier + test) parmi cinq fois autant de candidats. Naturellement, cela ne signifie ni que ceux qui n'obtiennent pas le diplôme ne peuvent pas faire leur chemin jusque dans l'édition (déjà, l'un des « collés » de l'an dernier, admettant parfaitement qu'il fait fausse route, s'est converti dans l'édition ; un autre continue son bonhomme de chemin dans la traduction dite alimentaire), ni que ceux qui l'obtiennent trouvent ou acceptent immédiatement un contrat. Mais, en gros, le diplôme grâce à sa structure triple (enseignements, tutorat, stage) et au dévouement de tous et de toutes (tuteurs et tutrices autant qu'enseignants) a trouvé d'emblée sa voie, c'est-à-dire à la fois ses utilisateurs (les éditeurs) et son public. Celui-ci (moyenne d'âge : 35 ans) provient certes en majorité de Paris, mais aussi de toute la France et même du monde

francophone ; il est composé de jeunes étudiants frais émoulus d'une maîtrise de traduction (qui, souvent, est pour eux l'occasion d'un véritable révélation), d'enseignants d'anglais (souvent agrégés, parfois même normaliens) qui souhaitent diversifier leur activité et, enfin, de professionnels (généralement des traducteurs techniques, parfois diplômés de l'E.S.I.T.).

Il faut dire que pour tous, mais en particulier pour ceux qui exercent déjà un emploi, l'année est dure, non tant parce qu'elle est longue (elle ne dure que huit mois, d'octobre à mai) ni parce que les cours sont nombreux (une douzaine d'heures hebdomadaires réparties sur trois jours – le seul jour plein étant le mercredi), mais parce qu'il n'est pas possible de relâcher son attention plus de quelques jours, entre les exigences des enseignants, les séances chez les tuteurs et les échéances inévitables, la principale étant la traduction de 80 pages qui clôt l'année.

Pour l'instant, ce sont les responsables de la formation qui cherchent et trouvent tous les stages d'été dans l'édition. Le stage, à la fois redouté et désiré par les étudiants, est nettement perçu comme le sas qui donne accès à la profession. Mais, d'une part, il est presque toujours exclu que le stage soit rémunéré : il est seulement – encore n'est-ce pas toujours le cas – « défrayé », c'est-à-dire que le stagiaire, qui n'est pas un salarié (il reste couvert par la sécurité sociale étudiante) est censé recevoir de 1 500 à 2 000 francs par mois) ; d'autre part, il n'est pas toujours facile de donner à l'étudiant un travail ayant directement trait à la traduction (il est même parfois difficile à l'éditeur – le Seuil, par exemple – de « loger » l'étudiant, si bien que certains se retrouvent tout bonnement chez eux). Ce sont là deux raisons objectives qui en limitent l'extension.

Sur les quatorze stages de la première année, la moitié seulement subsiste cette année : *Selection du Reader's Digest*, Albin Michel, Flammarion, Grasset, J'ai Lu et les Presses de la Renaissance. Les autres ont disparu soit parce qu'ils avaient lieu en province, où l'éditeur n'a rien voulu faire ni pour défrayer ni pour loger le stagiaire, soit parce que la maison d'édition a été victime de licenciements (Bordas) ou a été drastiquement réduite (Christian Bourgois), soit encore (de notre côté) parce que le stage a été jugé inadapté, ou même parce qu'il nous a semblé que l'étudiant y était exploité (cas d'une revue qui, sans la moindre rémunération, fait traduire des articles qu'elle publie ensuite). Du côté des stagiaires, un seul problème a été posé : celui de l'assiduité. Dans ce cas, il y va de la mention au diplôme, voire du diplôme lui-même.

Outre les éditeurs susnommés, ceux qui ont accepté cette année de prendre un, voire deux traducteurs-stagiaires sont *Le Courrier international*, Calmann-Lévy, Thames & Hudson, POL et Plon. Il est évidemment souhaitable que les éditeurs comprennent l'intérêt de ces stages, de manière à ce que les responsables puissent compter sur les mêmes chaque année.